



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses****114^e session**

Genève, 6-10 novembre 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la 114^e session****Additif****Annotations et liste des documents****1. Adoption de l'ordre du jour**ECE/TRANS/WP.15/263
(Secrétariat)Ordre du jour provisoire de la 114^e sessionECE/TRANS/WP.15/263/Add.1
(Secrétariat)

Annotations et liste des documents

Documents de référenceECE/TRANS/WP.15/190/Add.1
(Secrétariat)Mandat et Règlement intérieur du Groupe de
travail des transports des marchandises
dangereuses (WP.15)ECE/TRANS/WP.15/262
(Secrétariat)Rapport du Groupe de travail sur sa 113^e session
(Genève, 15-17 mai 2023)

ECE/TRANS/326 et Corr.1 à 3

Version de l'ADR en vigueur depuis le
1^{er} janvier 2023**2. Quatre-vingt-cinquième session du Comité des transports intérieurs**ECE/TRANS/328 et Add.1
(Secrétariat du Comité
des transports intérieurs)Rapport du Comité des transports intérieurs
sur sa quatre-vingt-cinquième session
(Genève, 21-24 février 2023)ECE/TRANS/2023/4/Rev.1
(Secrétariat du Comité
des transports intérieurs)Promouvoir une meilleure harmonisation des
mandats et des règlements intérieurs des groupes
de travail du CTI : état des lieux

ECE/TRANS/WP.15/2023/7
(Secrétariat)

Mandat du Groupe de travail

3. État de l'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes

Un membre du secrétariat informera le Groupe de travail de l'état de l'ADR, du Protocole de 1993 portant amendement de l'ADR, des accords spéciaux et des notifications en application du chapitre 1.9.

Au moment de la rédaction du présent document, aucun changement n'avait été signalé en ce qui concerne l'état de l'ADR (54 Parties contractantes) et du Protocole de 1993 (40 Parties contractantes) depuis la dernière session.

4. Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2023/23
et Add.1 (Secrétariat)

Rapport du Groupe de travail spécial de l'harmonisation des Règlements RID, ADR et ADN avec les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses

Les textes adoptés par la Réunion commune à sa session de l'automne 2023 (19-27 septembre 2023) seront mis à disposition pour approbation par le Groupe de travail.

5. Propositions d'amendements aux annexes A et B de l'ADR

a) Construction et agrément des véhicules

ECE/TRANS/WP.15/2023/8
(Fédération de Russie)

Proposition de modification de la section 9.7.8

ECE/TRANS/WP.15/2023/12
(Royaume-Uni)

Section 9.1.3 : certificat d'agrément

ECE/TRANS/WP.15/2023/13
(Royaume-Uni)

Section 9.7.6 : protection arrière des véhicules

ECE/TRANS/WP.15/2023/14
(Pays-Bas, au nom du groupe de travail informel des véhicules électriques) et document informel INF.3

Véhicules électriques à batterie et véhicules alimentés à l'hydrogène

ECE/TRANS/WP.15/262
(Secrétariat)

Annexe, amendement au 9.2.2.8

À sa 113^e session, le Groupe de travail a adopté les amendements proposés dans le document ECE/TRANS/WP.15/2023/4. Il a estimé que le libellé du Nota figurant au 9.2.2.8 pouvait être amélioré. Ce Nota a donc été maintenu entre crochets pour examen à la 114^e session.

b) Propositions diverses

ECE/TRANS/WP.15/2023/9
(Fédération de Russie)

Chauffage à combustion

ECE/TRANS/WP.15/2023/10 (IRU)

Documents de transport : projet d'amendement au 5.4.0.1 de l'ADR, adopté à la 113^e session

ECE/TRANS/WP.15/2023/11 (Pays-Bas)	Documents de bord
ECE/TRANS/WP.15/2023/16 (IASA)	Obligation de formation des conducteurs (équipage du véhicule) transportant des marchandises dangereuses emballées en quantités limitées
ECE/TRANS/WP.15/2023/17 (IASA)	Amendement au 5.4.1.4 de l'ADR : prescriptions de l'ADR concernant la langue du document de transport

6. Interprétation de l'ADR

ECE/TRANS/WP.15/2023/5/Rev.1 (Secrétariat)	Champ d'application de l'ADR
---	------------------------------

7. Économie circulaire, utilisation durable des ressources naturelles et objectifs de développement durable

Se référer aux paragraphes 18 à 20 du document ECE/TRANS/WP.15/2023/15, qui sera examiné au titre du point 8 de l'ordre du jour.

8. Programme de travail

ECE/TRANS/WP.15/2023/15 (Secrétariat)	Efficacité et méthodes du Groupe de travail
--	---

Le Groupe de travail souhaitera sans doute adopter le programme de travail de sa prochaine session (qui devrait se tenir du 13 au 17 mai 2024) et examiner le calendrier des réunions de 2024.

9. Questions diverses

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

10. Élection du Bureau pour 2024

Conformément au chapitre V du Règlement intérieur, tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/WP.15/190/Add.1, le Groupe de travail élira un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) pour 2024.

11. Adoption du rapport

Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de sa 114^e session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.